

public economics
économie publique

Revue de l'**Institut d'Économie Publique**

Deux numéros par an

n° 15 – 2004/2



~~économie~~publique sur internet : www.economie-publique.fr

© Institut d'économie publique – IDEP

Centre de la Vieille-Charité

2, rue de la Charité – F-13002 Marseille

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en France.

La revue ~~économie~~publique bénéficie du soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

ISSN 1373-8496

Dépôt légal juin 2005 – n° imprimeur 375320U

L'anglais comme *lingua franca* :
questions de coût et d'équité.
Commentaire sur l'article
de Philippe Van Parijs

François Grin *

Introduction

C'est pour moi un privilège d'être invité à commenter un texte de Philippe Van Parijs. Du point de vue de mon modeste champ de spécialisation – l'évaluation, dans une perspective économique, des politiques linguistiques et éducatives – il ne fait aucun doute que Philippe Van Parijs est parmi les auteurs à la pensée la plus riche de notre époque. Loin des banalités molles que l'on rencontre si souvent dans le discours académique ou politique sur la diversité des langues, Philippe Van Parijs a déjà, dans divers écrits, formulé nombre de propositions stimulantes, souvent provocantes, mais toujours de la plus haute tenue analytique.

L'immense admiration que j'ai pour le travail de Philippe Van Parijs, ainsi que le très vif plaisir que me procure chaque occasion de collaboration, n'interdit pas les désaccords, et certains se font jour à la lecture de son texte. Et si le présent commentaire peut présenter quelque utilité pour les lecteurs d'*Économie publique*, c'est sans doute, justement, en soulevant des questions à l'égard desquelles nos opinions divergent, même si nos analyses se rejoignent sur bien d'autres points.

Il n'y a pas lieu de s'attarder sur les deux premières sections du texte, qui ne me posent aucun problème : l'analyse de la redistribution en Europe et des conditions de sa poursuite à moyen terme me paraît pleinement convaincante, encore que l'on puisse s'étonner (j'y reviendrai plus loin) de l'apparente non prise en compte des possibilités qu'ouvrirait une *coordination* plus étroite entre États

*. Professeur d'économie à l'École de traduction et d'interprétation (ETI), Université de Genève.

membres, notamment en vue de battre en brèche les effets pervers de la sous-enchère fiscale, effets sur lesquels Philippe Van Parijs attire à juste titre notre attention.

Passons maintenant à ce qui constitue, à mon sens, le cœur de l'article, et où l'on aborde les thèmes les plus ardu, à savoir les sections 3 et suivantes. Relevons d'emblée qu'il est difficile de commenter ce texte pour lui-même, car il en reprend largement quelques autres, dans lesquels l'argumentation est développée de façon plus approfondie ; mon commentaire ne pourra donc guère éviter, pour faire justice à la pensée de Philippe Van Parijs, de faire parfois allusion à un autre article (Van Parijs, 2004, que je désignerai ci-après par « ELC », l'abréviation de son titre).

1. Sur la dynamique des langues

D'entrée de jeu, l'auteur pose quelques hypothèses comme des quasi-certitudes ; la première d'entre elles, c'est que l'intercompréhension n'est véritablement possible qu'au moyen d'une – et une seule – *lingua franca*. C'est là une opinion défendable, mais ce n'est pas une évidence ; rappelons que la Suisse fonctionne raisonnablement bien comme État moderne, depuis deux siècles, avec trois, puis quatre langues officielles. Quant à l'échec de la Belgique à asseoir le bilinguisme français-néerlandais (et l'avancée concomitante de l'anglais), il reflète sans doute moins une quelconque fatalité gravitationnelle tirant vers l'unilinguisme que la regrettable acrimonie qui, pour diverses raisons socio-historiques dans lesquelles nous n'avons pas à entrer ici, ont marqué l'histoire inter-communautaire du pays.

Toutefois, ce serait étouffer le débat dans l'œuf que de remettre en cause cette première hypothèse ; admettons-la donc, ne serait-ce que pour aller plus loin. L'auteur nous invite ensuite à prendre acte de la diffusion rapide de l'anglais comme principale (parfois seule) langue étrangère, notamment dans les jeunes générations des 15 États membres de l'Union européenne *avant* élargissement. Nul doute que l'anglais tienne le premier rang et que cette avance soit en train de se renforcer ; ceci ne doit pas nous faire oublier que l'anglais n'est la langue maternelle que de moins de 15% des citoyens de l'Europe des 25 et n'est connu, à titre de langue étrangère, que par une *minorité* d'entre eux. Enfin, faut-il le rappeler, l'auto-évaluation des compétences en langues étrangères est chose délicate. La crédibilité de ce type de données est fort sujette à caution, comme nous le rappellent les linguistes, en général très critiques face à l'enquête « Eurobaromètre » d'où proviennent ces chiffres : ce n'est pas parce que quelqu'un dit « parler » une langue qu'il en a une maîtrise élevée. La prudence est particulièrement nécessaire si l'on s'intéresse au niveau de maîtrise nécessaire à la pleine participation politique de tous sur un pied d'égalité, comme Philippe Van Parijs le souhaite pour l'Europe.

Malgré cette réserve, faisons une fois de plus le pari d'accepter ce maillon du raisonnement. Ceci nous permet d'accéder à l'idée que je considère comme la plus féconde de l'article, à savoir l'exploitation du concept de maximin comme élément moteur d'une théorie de la dynamique des langues, et la mise en évidence de son interaction avec une interprétation simple, mais parfaitement défendable pour les besoins de l'analyse, des motivations d'apprentissage des langues secondes ou étrangères. Pour Philippe Van Parijs, le *maximin* renvoie à la tendance naturelle à recourir, dans un groupe multilingue dont les membres ont des compétences linguistiques inégales, à la langue que le locuteur le moins capable maîtrise le moins mal ; et la *motivation d'apprentissage*, pour chacun, est d'investir dans la langue dont la connaissance maximise le bassin d'interlocuteurs potentiels. Je n'entrerai pas davantage ici dans ce modèle, qui est fort bien présenté dans le texte : l'argumentation est analytiquement cohérente, empiriquement solide, et élégamment « *parsimonious* », au sens de la meilleure épistémologie des sciences sociales. C'est là un tour de force qu'il faut saluer, car la littérature qui s'est penchée sur la dynamique des langues (principalement la sociolinguistique et, dans une moindre mesure, l'économie des langues) ne propose que des explications moins nettes, ou, si elles sont nettes, elles ne portent que sur des volets (partiels) de cette dynamique (Grin, 2003).

De l'interaction entre ces processus naît une dynamique de diffusion de plus en plus irrésistible d'une langue, en l'occurrence l'anglais, qui en vient petit à petit à être considérée comme *lingua franca*. Jusque là, et sous réserve de divers effets qui complexifient et freinent cette dynamique (effets que Philippe Van Parijs n'aborde pas ou que de façon incidente), nous sommes d'accord. Malheureusement, je crains qu'il n'aille ensuite trop vite en besogne, lorsqu'il affirme tout de go que toute alternative est « irréalizable » et « injustifiable ». Or, à mon avis, ces deux affirmations sont fausses, et c'est à leur examen critique que sera consacrée la suite de ce commentaire.¹

2. Le « réalisme » et les coûts du « tout-à-l'anglais »

Le caractère irréaliste de toute alternative au (quasi) « tout-à-l'anglais » dépend crucialement d'une hypothèse assez forte : c'est que 23 des 25 États membres de l'Union, et plus de 85 % de ses citoyens, continuent à ne pas réaliser où se situe

1. Malgré l'importance cruciale de ces deux affirmations dans son propos, Philippe Van Parijs ne les étia guère dans l'article publié ici ; les arguments à l'appui de sa thèse sont davantage développés dans d'autres écrits, notamment « ELC », aussi mon commentaire devra-t-il faire appel à cet autre texte, tout particulièrement pour ce qui a trait au problème de l'équité.

leur intérêt économique (je dirais même financier) et n'aient aucune objection à ce qui revient, peu ou prou, à une forte sujétion symbolique. Et que, persistant à n'y rien voir, ils n'envisagent pas de *coordonner* leurs politiques pour échapper à cette dérive.

Pourtant, leur intérêt à le faire serait énorme. N'oublions pas, en effet, que toute forme d'hégémonie linguistique donne lieu à une redistribution massive de ressources en faveur des locuteurs natifs de la langue élevée au rang d'hégémon. Philippe Van Parijs l'admet volontiers, citant du reste un texte dans lequel je tente de mettre en évidence cinq canaux de redistribution (Grin, 2004a ; cf. aussi Grin, 2004b). Ces cinq canaux sont les suivants (définis ici pour l'anglais, mais évidemment symétriques pour toute langue hégémonique) :

1. une position de quasi-monopole sur les marchés de la traduction et de l'interprétation vers l'anglais, de la rédaction de textes en anglais, de la production de matériel pédagogique pour l'enseignement de l'anglais et de l'enseignement de cette langue ;
2. l'économie de temps et d'argent dans la communication internationale, les locuteurs non-natifs faisant tous l'effort de s'exprimer en anglais et acceptant des messages émis dans cette langue ;
3. l'économie de temps et d'argent pour les anglophones, grâce au fait qu'ils ne font plus guère l'effort d'apprendre d'autres langues ;
4. le rendement de l'investissement, dans d'autres formes de capital humain, des ressources que les anglophones n'ont plus besoin d'investir dans l'apprentissage des langues étrangères ;
5. la position dominante des anglophones dans toute situation de négociation, de concurrence ou de conflit se déroulant en anglais.

Les montants en cause n'ont jamais été chiffrés de façon systématique, mais l'estimation grossière d'un seul d'entre eux – l'économie réalisée par les pays anglophones sur l'apprentissage de langues étrangères – autorise à avancer sans hésitation des ordres de grandeur de milliards d'euros par année. Il ne fait donc guère de doute que la grande majorité des Européens (tous ceux, en fait, donc la langue maternelle n'est pas la *lingua franca*) auraient énormément à gagner à éviter un régime de « tout-à-l'anglais », de même qu'à peu près autant d'Européens auraient, pour la même raison, intérêt à éviter le « tout-au-français », si c'était le français qui occupait cette position dominante.

Pour sortir de l'hégémonie linguistique, il y a une condition nécessaire (et, sous des hypothèses peu contraignantes, nécessaire et suffisante) : que les États coordonnent leurs positions. L'étude du problème avec les instruments de la théorie des jeux a déjà été entreprise (par exemple, chez Selten et Pool (1991)) et mérite

d'être poursuivie, y compris en vue de passer plus commodément de l'inévitable complexité de l'analyse à la formulation d'une politique publique lisible et compréhensible. Toujours est-il que tous les « joueurs » (sauf ceux dont la langue jouit d'une position dominante) ont intérêt à se mettre d'accord pour imposer, d'un commun accord, une alternative. Leur intérêt à le faire est même tellement manifeste qu'il n'est nullement irréaliste d'imaginer – du moins en bonne logique économique – qu'ils pourraient finir par vouloir le faire, une fois qu'ils auront pris conscience de l'énormité du gaspillage qu'entraîne l'hégémonie de l'anglais, et des montants pharaoniques que 85 % des Européens transfèrent en direction des anglophones.

À cet égard, je crains que Philippe Van Parijs ne minimise indûment l'ampleur des effets en cause. L'apprentissage de l'anglais exige des efforts considérables – surtout, répétons-le, s'il s'agit de le maîtriser à un niveau qui efface l'avantage des locuteurs natifs (Piron, 1994). Or malgré un investissement de temps et d'argent déjà énorme, les compétences en anglais qu'acquière les non-anglophones restent, sauf exception, nettement inférieures à celles des locuteurs natifs, ce qui assure à ces derniers un avantage décisif dans tout contexte où l'accès aux ressources, à l'influence et au pouvoir est régulé par la maîtrise de cette langue. Opter pour le « tout-à-l'anglais » revient donc, pour l'immense majorité des Européens, à *payer pour se mettre en position d'infériorité*. Les quelques effets compensatoires que suggère l'auteur (par exemple, la plus grande difficulté à garder des secrets en anglais) ont un caractère anecdotique : les vrais secrets se gardent, en anglais aussi bien que dans d'autres langues, grâce à la confidentialité ou au codage ; et c'est pure chimère de croire que les locuteurs de petites langues pourraient, fût-ce partiellement, compenser leur handicap de locuteurs non-natifs en braconnant, sur Internet, le savoir qui s'y étale en anglais, sans tomber sous le coup de la législation internationale sur les brevets et la protection des droits d'auteurs.

On notera que rien, jusqu'ici, n'a été dit des effets symboliques qui accompagnent toute hégémonie linguistique. Philippe Van Parijs les mentionne toutefois dans « ELC » (où, à mon avis, il les minimise). Nous ne pouvons guère nous y arrêter ici, sinon pour signaler les périls de son concept, déjà proposé quelques années plus tôt (Van Parijs, 2001), de « rez-de-chaussée du monde » : le monde moderne, productif, à la pointe sur le plan technologique, qui fonctionnerait en anglais, et auquel s'opposent les « collines » fonctionnant dans d'autres langues. Tout aussi risquée me semble être l'idée de « zones franches » (section 5) sises sur ces « collines » : ces zones franches, qui jouiraient d'un statut d'exception pour y autoriser un usage étendu de l'anglais, reviendraient à de véritables enclaves d'impérialisme linguistique au sein de ce qui ressemble furieusement à des réserves d'Indiens où les langues autres que la *lingua franca* pourraient (mais pour combien de temps ?) conserver leur préséance. Il est clair, en effet, que si une collectivité publique, ou un État, concède à une langue étrangère une position dominante dans des do-

maines clefs (recherche, technologie, affaires, gestion), avec toute la visibilité et l'influence que cela suppose dans l'espace public en général, on aboutit à une situation dont on ne voit plus vraiment en quoi elle se distingue de la pure et simple inféodation. Même s'il se défend de prêcher l'anglicisation du continent (section 3), Philippe Van Parijs ne nous propose, contre une telle dérive, que des remparts terriblement fragiles. Et ce n'est guère qu'un tour de passe-passe que de répondre que nous n'avons qu'à revendiquer la langue anglaise pour nôtre et à nous l'approprier : l'histoire nous fournit assez d'exemples qui donnent à penser qu'une telle stratégie est vouée à l'échec. Le triste épisode du colonialisme et les ratés de la décolonisation devraient, à tout le moins, nous inciter à considérer avec la plus grande prudence les conséquences sociales et psychiques d'une telle sujétion linguistique.²

3. Hégémonie linguistique et équité

Toute alternative présente des avantages et des inconvénients. Je n'entends pas, dans ce bref commentaire, prendre position à cet égard, ni développer une pesée des avantages et inconvénients de différents scénarios, qu'il s'agisse de formules de plurilinguisme plus ou moins poussé ou répandu, ou de recours à une langue tierce comme l'espéranto. J'aimerais néanmoins m'arrêter sur ce dernier scénario afin de tenter une réfutation de la seconde affirmation mise en exergue plus haut, selon laquelle toute alternative au « tout-à-l'anglais » serait inéquitable.

De fait, l'argumentation de Philippe Van Parijs (notamment dans « ELC ») se révèle, sur ce plan, pour le moins étonnante. Pour commencer – et l'auteur n'en disconvient pas – l'hégémonie linguistique entraîne des transferts de ressources contraires à l'équité. En principe, le recours à l'espéranto, langue de personne et potentiellement langue de tout le monde (Mullarney, 1999), élimine d'un seul coup toutes ces injustices. Mais voilà : l'espéranto, comme Philippe Van Parijs nous le rappelle dans « ELC », n'est pas *parfaitement* neutre : son étymologie reste très indo-européenne, ce qui suffirait à l'invalider. Passons sur le fait, pourtant bien connu, que la morphosyntaxe de l'espéranto le rend proche de langues non-indo-européennes (notamment de langues du groupe sino-tibétain, dont le chinois (Janton, 1994). Mais surtout, il reste que l'espéranto est infiniment *plus* neutre

2. Dans le même ordre d'idées, l'interdiction du doublage (dans des langues autres que l'anglais) de films, d'origine états-unienne ou autre, produits dans cette langue est présentée comme une mesure qui favoriserait l'apprentissage de l'anglais à grande échelle. Mis à part la conception à mon avis un peu sommaire de l'acquisition des langues que cela suppose, peut-on nier qu'une telle mesure revient à une *dé légitimation*, particulièrement hérisante, des langues autres que l'anglais ? Je m'empresse d'ajouter que je vais systématiquement voir des films en version originale sous-titrée, *surtout* si l'original est dans une langue dont je ne parle pas un traître mot...

que l'anglais ne pourra jamais l'être ! Refuser l'espéranto au motif qu'il ne l'est pas assez, c'est comme préférer la féodalité à la social-démocratie sous prétexte que cette dernière n'égalise jamais *totale*ment des chances !

Le second argument que Philippe Van Parijs invoque pour récuser l'espéranto parce qu'inéquitable, c'est le fait que de nombreux pays (l'Inde, le Nigeria, plus récemment la Chine et le Japon) ont beaucoup investi dans l'apprentissage de l'anglais, et qu'il serait à présent injuste de les priver du fruit de cet investissement. Mais si l'Inde et le Nigeria ont opté pour l'anglais, c'est voici plusieurs décennies, pour des raisons de politique intérieure, et bien avant que l'on parle de l'anglais comme d'un *world language*. Quant à la Chine et au Japon, est-ce à la demande de l'Europe ou des États membres de l'Union qu'ils se sont mis à investir dans l'apprentissage de l'anglais ? Évidemment pas ; la responsabilité de l'Europe n'est pas engagée envers eux ; et l'on voit mal au nom de quelle logique les citoyens européens devraient s'imposer une politique intérieure grossièrement inéquitable au motif que des pays tiers ont fait certains choix qui sont, au demeurant, contraires à leurs propres intérêts (en effet, la Chine et le Japon auraient tout particulièrement avantage à soutenir une communication internationale tablant davantage sur l'espéranto et moins sur l'anglais). Et observons au passage qu'il n'est pas certain qu'une décision européenne de favoriser l'espéranto plutôt que l'anglais comme langue de travail de l'Union, ou comme langue véhiculaire d'un espace politique européen, impressionne beaucoup des Chinois environ trois fois plus nombreux : en d'autres termes, on peut douter que l'Europe puisse imposer quoi que ce soit à la Chine.

4. Conclusion

En résumé, l'argument selon lequel refuser le « tout-à-l'anglais » serait irréaliste repose sur l'hypothèse d'un aveuglement profond et prolongé de plus de quatre cinquièmes des citoyens européens ; quant à l'argument selon lequel toute alternative au « tout-à-l'anglais » serait inéquitable, il me paraît logiquement intenable.

Au fond, on peut supposer que c'est bien pour ces raisons que Philippe Van Parijs a aussi exploré divers correctifs, dont il ne parle pas dans l'article commenté ici, mais qu'il expose ailleurs. Je renvoie donc à l'un des plus brillants articles jamais publiés sur les questions de justice linguistique (Van Parijs, 2002 ; voir aussi Pool, 1991 ; de Briey et Van Parijs, 2002). L'auteur nous y propose la mise sur pied d'un système de subventions, dont la logique serait *grosso modo* la suivante : acceptons que l'anglais devienne unique *lingua franca* ; mais ce privilège devra être compensé par des transferts financiers allant des pays anglophones vers les pays non-anglophones. Sous réserve (et c'est là, répétons-le, une bien grosse réserve !) des effets symboliques néfastes induits par toute hégémonie linguistique,

ce scénario de compensations financières mérite l'attention, d'autant plus qu'on peut en formuler plusieurs variantes ; nul doute que sur le plan théorique, l'idée est féconde et séduisante.

Cependant, les choses sont moins simples dans la pratique, et la question des langues de communication dans les instances de l'Union et l'espace public européen est éminemment pratique, et de plus en plus urgente. Peut-on réellement s'attendre, dans la réalité, à ce que le Royaume-Uni (ou, plus sérieusement, les États-Unis) subventionnent à coups de milliards l'apprentissage de l'anglais par le reste du monde, génération après génération ? On aimerait certes pouvoir croire en cette porte de sortie, mais une telle croyance serait pour le moins hasardeuse ; et tout donne à penser que Philippe Van Parijs lui-même n'y croit pas. À preuve, cette formule de redistribution, exposée aussi dans « ELC », est absente des recommandations finales proposées en conclusion de ce même article, alors même que l'auteur disait, quelques pages auparavant, que l'introduction de telles subventions constitue « la seule véritable solution à ce problème » (Van Parijs, 2004, pp. 133 ; ma traduction).

Eh bien, si c'est la *seule véritable* solution, et qu'elle s'avère impraticable, l'hégémonie linguistique, même maquillée en *lingua franca*, est *inacceptable*, dans la logique même de l'auteur ; c'est alors à la formulation d'alternatives supérieures de politique publique que nous devons travailler ensemble. Et cela, bien entendu, avec Philippe lui-même : car tous ceux qui tiennent à l'efficacité et à la justice linguistique ne sauraient rêver d'un meilleur avocat à gagner à leur cause.

Références

Briey, L. de, et Van Parijs, P. 2002. « La justice linguistique comme justice coopérative », *Philosophie économique* 5 (1), pp. 5-37.

Grin, F. 2003. "Economics and language planning", *Current Issues in Language Planning*, 4(1), pp. 1-66.

Grin, F. 2004a. "On the costs of cultural diversity", in Ph. van Parijs (ed.), *Cultural Diversity versus Economic Solidarity*. Bruxelles : de Boeck-Université, pp. 189-202.

Grin, F. 2004b. « Coûts et justice linguistique dans l'élargissement de l'Union européenne », *Panoramiques*, n° 69, 4^e trimestre 2004, pp. 97-104.

Janton, P. 1994. *L'espéranto*. Paris : Presses universitaires de France (Coll. « Que sais-je ? »). Mullarney, M. 1999. *Everyone's own language*. Dublin : Nitobe Press.

Piron, C. 1994. *Le défi des langues. Du gâchis au bon sens*. Paris : L'Harmattan.

Pool, J. 1991. "The Official Language Problem", *American Political Science Review* 85 (2), pp. 495-514.

Selten, R. and Pool, J. 1991. "The distribution of foreign language skills as a game equilibrium", in R. Selten (ed.) *Game Equilibrium Models*, vol. 4, *Social and Political Interaction*. Berlin : Springer, pp. 64-87

Van Parijs, P. 2001. « Le rez-de-chaussée du monde. Sur les implications socio-économiques de la mondialisation linguistique », in J. Delcourt and Ph. de Woot (dir.) *Les défis de la globalisation. Babel ou Pentecôte ?* Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain. pp. 479-500.

Van Parijs, P. 2002. "Linguistic Justice", *Politics, Philosophy and Economics* 1 (1), pp. 59-74.

Van Parijs, P. 2004. "Europe's Linguistic Challenge", *Archives européennes de sociologie* XLV (1), pp. 113-154.